

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	10 (1951-1955)
Heft:	3
Rubrik:	L'année genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANNÉE GENEVOISE

par

Jean-Jacques CHOUET

Ce n'est pas cette année encore que le souverain pourra se plaindre de n'être pas consulté. Le Conseil général a eu, en effet, à renouveler en 1954 les trois pouvoirs de la République, et à prendre part à quatre scrutins fédéraux. Les élections judiciaires du 25 avril furent sans histoire, l'unique candidat du Réveil civique n'ayant pu enlever une charge de juge de paix à la coalition des partis national-démocratique, radical, indépendant-chrétien-social et socialiste. Le 20 juin, les citoyens genevois rejetèrent par 6937 voix contre 3357 l'introduction du certificat obligatoire de capacité dans certaines professions, projet également repoussé par l'ensemble des électeurs suisses ; en revanche, Genève fit minorité en acceptant, par 6051 oui contre 3750 non, l'octroi d'une aide aux Suisses de l'étranger. Le 24 octobre, les Genevois se séparaient une fois encore de leurs Confédérés en rejetant seuls, par 10.266 voix contre 8298, le régime financier provisoire. Le 7 novembre, le Grand Conseil fut renouvelé. Le parti national-démocratique retrouva ses 16 sièges, les radicaux conservèrent leurs 32 mandats, les socialistes se maintinrent à l'effectif de 12. Les indépendants-chrétiens-sociaux passèrent de 16 à 17, alors que le parti communiste du travail, perdant 8 sièges, n'en retrouvait que 16, et que le parti « progressiste » fondé le 14 mars par M. Léon Nicole et d'autres dissidents communistes entrait avec 7 députés au parlement cantonal. Le 28 novembre, un nouveau Conseil d'Etat fut élu, M. François Perréard (radical, ancien) venant en tête avec 18.358 suffrages, suivi de MM. Jean Dutoit (radical, nouveau) avec 18.235 voix, Alfred Borel (radical, nouveau) avec 17.781, Emile Dupont (indépendant-chrétien-social, nouveau) avec 15.646, Aymon

de Senarclens (national-démocrate, ancien) avec 14.689, Charles Duboule (radical, ancien) avec 14.299, et Jean Treina (socialiste, ancien) avec 12.579 voix, M. Emile Cherbuliez, candidat d'un groupement pour une « vraie démocratie » (féministe), obtint 4114 suffrages, et M. Robert Cottet, porté par le Réveil civique, en récolta 3416. Pour la première fois depuis 1945, un parti détenait de nouveau la majorité absolue au sein de l'exécutif. Le 5 décembre enfin, par 11.086 non contre 4068 oui, les électeurs genevois rejetaient, tout comme la majorité des cantons et du peuple suisses, l'initiative populaire pour la protection du site de Rheinau.

Sur le plan politique, on retiendra que le Grand Conseil a modifié le 11 juin la loi sur les allocations familiales, pour y introduire un système progressif ; qu'il a changé deux fois de président, M. Edmond Ganter (chrétien-social) étant élu à cette fonction le 9 janvier, et M. Jean Poncet (national-démocrate) le 20 novembre ; que M. Perréard prit le 29 novembre la présidence du Conseil d'Etat, lequel prêta serment le 13 décembre en la cathédrale de Saint-Pierre, en l'absence des députés des deux groupes communistes ; que le compte d'Etat pour 1953 fut arrêté avec 109.358.308 fr. 86 aux recettes, et 101.551.120 fr. 48 aux dépenses ; que, le 25 mai, M. Albert Dussoix (national-démocrate) fut élu président du Conseil administratif de la Ville de Genève, titre qu'il troqua par la suite contre celui de maire, alors que M. Jean-Charles Pesson (radical) était appelé à présider les débats du Conseil municipal.

Sous la rubrique militaire, notons le cours de répétition du régiment d'infanterie 3, du 16 août au 4 septembre. Au nécrologie, il faut inscrire à regret des noms plus nombreux qu'à l'ordinaire : Eugène Penard, écrivain et homme de science (5 janvier), le capitaine aérostier Louis Ansermier (6 février), le philatéliste Théodore Champion (31 août), Pierre Revilliod, directeur honoraire du Musée d'histoire naturelle (12 septembre), l'ancien conseiller d'Etat Martin Naef (2 octobre), le mathématicien Henri Fehr, ancien recteur de l'Université (2 novembre), le peintre Maurice Barraud, le sculpteur Pedro Meylan, le poète Marc Chambaud, morts tous trois le 11 novembre, Marcel Rosset, écrivain et auteur dramatique (20 novembre), le peintre

Eugène Martin (27 décembre), et enfin les deux doyennes successives de notre canton, M^{me} Sophie Niess (4 mars) et M^{me} Emma Guder (10 août), décédées toutes deux dans leur 101^e année. Au chapitre *Divers*, voici encore quelques faits qui, sans changer la face du monde, ont pourtant leur place ici. Au début de février, l'Arve gela ; le 11 mars, la première feuille apparut au marronnier de la Treille ; le 26, le Conseil municipal autorisa la construction à Saint-Jean d'un immeuble haut de 40 mètres ; le 2 avril, M. Ernest Ansermet reçut la bourgeoisie d'honneur que le Conseil d'Etat lui avait accordée l'automne précédent ; le 5 juillet, une grève des ferblantiers éclata, qui devait durer jusqu'au 23 août ; le musée et l'institut Voltaire furent inaugurés le 2 octobre. Quand nous aurons dit encore que l'urbanisme et l'architecture, la crise, toujours aiguë, du logement, la télévision et la « guerre du prix de l'essence » alimentèrent tout au long de l'année les débats de nos Conseils, la chronique locale de nos quotidiens et les conversations de nos concitoyens, nous aurons achevé la partie proprement genevoise de cette revue.

Quant à la vie internationale, elle fut marquée par un événement de première importance, la conférence sur les affaires de Corée et d'Indochine, qui s'ouvrit le 26 avril au Palais des Nations, donna beaucoup de tintouin à nos magistrats, et s'acheva le 21 juillet par la signature d'accords qui mettaient fin aux hostilités en Indochine. On renonce à donner ici la liste des ministres des affaires étrangères qui s'assemblèrent à cette occasion à l'Ariana, et parmi lesquels MM. Eden, Dulles, Bidault, Mendès-France, Molotov et Chou en Lai tinrent la vedette. Autre visite, de moindre importance diplomatique sans doute : le 28 novembre, S. M. Haïlé Sélassié, empereur d'Ethiopie, fut reçu officiellement par le Conseil d'Etat.

Rituellement enfin, nous donnerons, pour clore ce sommaire aperçu de l'année genevoise, la parole aux statisticiens. Il nous apprendront que la population de notre canton s'élevait, le 31 décembre 1954, à 216.072 âmes, soit 71.324 Genevois, 108.751 Confédérés et 35.997 étrangers, dont 157.261 habitaient la Ville de Genève, 9862 Carouge, 5661 Lancy, 4431 Vernier, 4095 Chêne-Bougeries, et 34.762 les communes rurales.